

Le Trait d'Union

des apiculteurs Haut-Savoyards



Nouveauté :
Paiement en ligne
des adhésions
et des commandes

Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie

N° 126

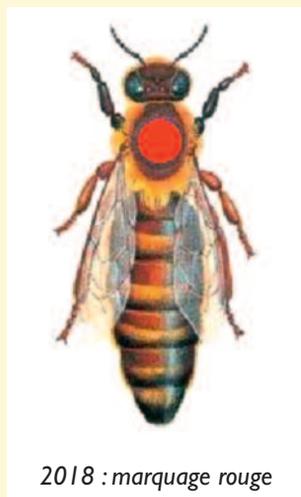
Automne 2018

AUX APICULTEURS HAUT-SAVOYARDS

- ➔ **Site Internet : www.syndapi74.fr** - Site départemental Haute-Savoie
- ➔ **Pour cotisations, changements d'adresses, bulletins manquants des différentes revues :**
SYNDICAT D'APICULTURE DE LA HAUTE-SAVOIE
Monsieur André BERLIOZ - 184, route de Bloye - Charanonnex - 74150 MASSINGY
Tél. 04 50 01 45 24 - E-mail : tresorier@syndapi74.fr
Règlements par chèques adressés directement au Trésorier et à l'ordre du Syndicat d'Apiculture ou par virement : FR76 1027 8024 1800 0150 9044 981 BIC CMCIFR2A
- ➔ **Renseignements et communications :** (vie de l'Association, cours apicoles, paiement en ligne, etc...)
Monsieur Pierre TOMAS BOUIL - 39, lotissement Les Noyers - 74800 AMANCY
Tél. 06 79 34 60 51 - Email : president@syndapi74.fr - Site Internet : www.syndapi74.fr
- ➔ **Assurances multirisques :**
Monsieur Frédéric BARILLIER - 41, Chemin de Mally - 74490 ONNION
Tél. : 06 75 57 07 70 - mail : assurances@syndapi74.fr
- ➔ **Groupement d'Achats :**
Monsieur Jacques PAVIA - 954, route de Loisinges - 74930 PERS JUSSY
Tél. 06 82 58 38 90 - E-mail : groupeamentachat@syndapi74.fr
- ➔ **Groupeement de Défense Sanitaire Apicole :**
Madame France GAVE - GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE
Tél. : 06 31 15 29 85 - mail : presidentegdsa74@syndapi74.fr
- ➔ **Commandes médicaments :**
Monsieur Denis GERARD
GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE
Tél. : 06 72 49 81 93 - mail : denis_gerard1@hotmail.com
- ➔ **Vétérinaires conseils du Programme Sanitaire d'Elevage :**
Dr Florentine GIRAUD – giraud.florentine74@orange.fr
Dr Ludovic CHENEVAL – cliniqueducoteau@orange.fr
- ➔ **En cas de mortalité massive aiguë avec les symptômes suivants :**
 - Tapis d'abeille mortes devant ou dans la ruche
 - Ruches vides (hors essaimage)
 - Dépopulation
 - Phénomène affectant au moins 20 % des colonies du rucher
 - Apparus dans un délai de 2 semaines maximum depuis la dernière visite.Contacteur la DDPP : Tél. direct : 06 37 87 03 58 ou par mail : ddpp_spae@haute-savoie.gouv.fr
Dimanches et jours fériés : 04 50 33 60 00
- ➔ **Pour analyses d'abeilles, de couvain, de pain d'abeille ou autre matrice :**
 - 1° Suspects de maladie contagieuse : Laboratoire Départemental d'Analyses Vétérinaires
321, Chemin des Moulins - BP. 1113 - 73011 CHAMBERY CEDEX - Tél. 04.79.33.19.27
 - 2° Mortalité massive aiguë : Laboratoire de Sophia-Antipolis - Les Templiers
105, route des Chappes - CS 20111 - 06902 SOPHIA-ANTIPOLIS - Tél. : 04 92 94 37 00
- ➔ **DDPP de la Haute-Savoie :**
9, rue Blaise Pascal - BP 82 - 74603 SEYNOD Cedex - Tél. : 04 50 33 55 55
- ➔ **Pour le Trait d'Union :**
Monsieur Pierre Tomas Bouil - 39, lotissement Les Noyers - 74800 AMANCY
Tél. 06 79 34 60 51 - Email : president@syndapi74.fr - Site Internet : www.syndapi74.fr

Editorial du Président	2
GDSA - Le mot de la Présidente	4
La page du trésorier	5
Guide pratique du logiciel de paiement en ligne des cotisations	6
Echos des ruchers écoles	12
Hommage	21
Miellerie des Bauges	22
Ruchers de nos montagnes	23
Nouveau médicament	24
Rucher technique du syndicat d'apiculture	25
Commission achats	29
Commission assurance	30
Petites annonces	32
Bon de commande médicaments	33
Bulletin d'adhésion 2019	35
Commande pots et étiquettes	36
Commission achats	39

*Adhérer au syndicat
d'apiculture permet la
défense des apiculteurs,
de nos amies les abeilles,
tout comme la protection
de l'environnement.*



*Les articles qui paraissent
dans le TU sont sous la seule
responsabilité de leurs
auteurs.*

Le syndicat d'apiculture de Haute-Savoie a été créé en 1895. Il représente plus de 1 500 apiculteurs qui exploitent 19 000 ruches réparties harmonieusement en petits ruchers sédentaires sur l'ensemble du département. La Haute-Savoie est ainsi un des départements les mieux pollinisés de France. Il serait dommage pour notre environnement, de négliger une aide aussi précieuse !



Editorial

Ce mois de juin notre syndicat a été endeuillé par la disparition de notre ami Jean-Louis Muller. Je me joins à tous les apiculteurs Hauts Savoyards pour lui rendre un hommage. Il a présidé le rucher école de l'ASA qui a progressé sous son mandat et il a honoré, avec exemplarité, les valeurs de notre syndicat.

L'année qui vient de s'écouler est une nouvelle fois difficile pour l'apiculture. Un très grand nombre d'apiculteurs Français ont été frappés par des surmortalités hivernales importantes en 2017/2018, jusqu'à 80 % du cheptel pour certains. Notre syndicat a alerté le préfet par un courrier, daté du 7 juin 2018, en solidarité avec des actions engagées par le SNA et l'UNAF. Le ministère de l'Agriculture a débloqué une aide exceptionnelle d'un montant de trois millions d'Euros pour aider les apiculteurs à reconstruire leur cheptel. Ces mesures sont loin de répondre à la crise actuelle qui exige des décisions courageuses pour sauvegarder la biodiversité.

A l'heure où j'écris ce texte le bilan des récoltes de miel 2018 est mitigé en Haute Savoie : normal dans certains secteurs, médiocre dans d'autres.

Notre syndicat a initialisé cette année deux nouveaux projets pour améliorer l'efficacité de nos actions. Ils ont été présentés à l'occasion de l'Assemblée Générale d'Annemasse.

- Le projet de paiement en ligne des cotisations et des différents services

offerts par le syndicat seront opérationnels pour le prochain exercice. Ce qui signifie que l'adhésion 2019, la souscription aux abonnements, à l'assurance, l'achat de pots... et le paiement seront réalisés sur Internet à partir de votre ordinateur. Je vous invite à utiliser ce nouveau service. Dans un premier temps, le service d'adhésion par courrier postal sera maintenu pour les adhérents qui n'ont pas Internet. Outre les gains de temps, en terme de gestion, ce nouveau service permettra d'améliorer l'efficacité de nos moyens de communication. Les labels de type « Bio Friendly » en agriculture (agriculteur informe le syndicat lorsqu'il réalise un traitement), l'installation du frelon asiatique sur notre territoire, le suivi du rucher technique... Tous ces événements exigent une grande réactivité en terme de communication. Les services de « mailing » ciblés élaborés à partir de la base de données en ligne répondent à cette exigence. Le mode opératoire du service Internet est décrit par Geoffroy Deville dans ce Trait d'Union.

- Le projet du rucher technique a démarré au printemps 2018 sur le site SM3A de Saint Pierre en Faucigny. La première année a été consacrée à l'aménagement du site, à l'installation des premières colonies (6) en provenance de plusieurs ruchers Hauts Savoyards et à la mise au point du logiciel de suivi des colonies et des systèmes d'alertes par des balances électroniques connectées au réseau Internet. Je remercie l'équipe de bénévoles qui a participé au démarrage du projet, plus particulièrement

Frédéric Barillier qui a consacré beaucoup d'énergie à cette mission. L'année 2019 va être consacrée à la multiplication des colonies en s'appuyant sur le rucher de fécondation de Six Fer à Cheval. L'objectif consiste à sélectionner et stabiliser, dans une première phase, des souches endémiques pour réaliser des tests en vue d'améliorer les pratiques apicoles. Ce projet est réalisé en collaboration avec les 5 ruchers écoles, l'aide de partenaires financiers (CCPR, SM3A et CSMB) et le support technique de Biopark et Alp'Abeille. Le syndicat met au service des apiculteurs Hauts Savoyard un outil qui permettra de sélectionner des souches d'abeilles adaptées à notre environnement et de valider des protocoles de conduite de rucher. La réussite de ce projet dépend de la motivation et de l'implication d'apiculteurs bénévoles. Je les en remercie par avance.

Le syndicat souhaite poursuivre son engagement dans de nouveaux projets pour améliorer le quotidien des apiculteurs Hauts Savoyards. Le temps du plastique est révolu pour tout ce qui concerne l'emballage alimentaire. Il faut penser aux pots de verre. Ce type d'emballage nous pose de gros

problèmes en terme de logistique à l'échelle du département (poids et volume). Nous recherchons une solution pour régler ce problème. Jacques Pavia pilote ce projet pour vous tous.

Le réseau départemental de surveillance du frelon asiatique reçoit régulièrement des alertes sur la boîte « email » signalerfrelon74@gmail.com. Le premier nid a été détecté au mois d'avril à Meythet à proximité de la zone où l'on a détecté des frelons en automne 2017. Une campagne de piégeage a été réalisée le long de la vallée du Fier du 15 mai au 15 juin. Je vous invite à rester vigilant et à signaler toute anomalie (insecte ou nid suspect) à la boîte « email » dédiée.

La date de notre prochaine AG aura lieu le 3 mars dans l'arrondissement de Thonon. Le nombre d'adhésion s'est légèrement tassé cette année pour repasser légèrement sous le seuil des 1 500 atteint pour la première fois en 2017. Tous les membres du bureau vous remercient de votre confiance et vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

Pierre TOMAS-BOUIL, président

Je remercie P. Plantaz, D. Mouchet et G. Durand
qui nous ont fourni les 6 premières colonies du rucher technique
ainsi que M. Isnard qui mettra à notre disposition 2 colonies au printemps prochain.

Je remercie G. Deville, P. Dehen et A. Berlioz qui ont contribué
à la mise en place du paiement en ligne des adhésions et des commandes.

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chers collègues,

Après un printemps généreux pour le miel d'acacia et un bel été chaud et sec, c'est un vrai bonheur de vous retrouver cette année encore grâce à cette tribune pour vous présenter les actions menées par votre groupement et vous permettre d'être des apiculteurs informés et avertis !

Une équipe du GDSA va, pour cette fin d'année 2018 œuvrer pour vous proposer un site internet consacré à la santé de l'abeille. Ce site est un outil indispensable pour relayer l'actualité apicole officielle, professionnelle et technique, il centralisera toutes les informations dédiées au sanitaire dont a besoin l'apiculteur. Ce site sera votre site, financé pour le moment à 100% par le Groupement.

Cette autre information importante concerne la création ce printemps de la Section Apicole du GDS multi espèces des Savoie. Cette création s'est faite sans nous, GDSA74 et 73 qui représentons environ 4000 adhérents et 36 000 ruches, car il nous était demandé de faire disparaître nos groupements par une adhésion individuelle des apiculteurs à la Section Apicole du GDS des Savoie. Rester en dehors de cette nouvelle gouvernance nous semblait une situation impensable et contre productive pour la sauvegarde de l'abeille et de l'apiculture des Savoie. Après 2 ans d'actions nous avons obtenu que soit possible notre entrée dans la Section Apicole en tant que Groupements, certaines conditions restent cependant à discuter.

Les 2 GDSA seront représentés en alternance par leurs présidents et siégeront de ce fait à la Section Apicole Régionale. Au niveau de la section inter départementale 3 apiculteurs petits producteurs non professionnels haut-savoyards et 3 savoyards siégeront au conseil de la Section Apicole qui comptera 12 représentants dont 6 professionnels.

La décision de rejoindre la Section Apicole a été approuvée par nos Conseils d'Administrations. Nous espérons que cette décision difficile à

prendre sera la bonne, l'avenir nous le dira ! Mais quoi qu'il en soit elle sera ce que nous en ferons. Notre participation devra être constructive et faite de propositions répondant aux attentes et aux besoins des apiculteurs adhérents aux GDSA. En cas de désaccord majeur notre sortie de la Section Apicole sera validée par une cessation de paiement de la cotisation à la section.

Pour finir je souhaite mettre à l'honneur nos TSA dont, pour certains d'entre vous, avez déjà reçu la visite. Ces visites obligatoires, parfois vécues comme une contrainte ou comme une forme de flicage sont à mon sens une chance, oui je dis bien une chance et un luxe !

Au cours de ces rencontres sont délivrées des informations importantes de manière individuelle et personnalisées pour la bonne utilisation des médicaments de lutte contre varroa, ce destructeur silencieux de nos colonies d'abeilles, mais aussi bien d'autres conseils.

Les TSA que vous rencontrez sont tous apiculteurs expérimentés et bénévoles qui ont consacré 7 journées de leur temps libre pour se former et assistent au moins 2 fois par an à des réunions de formation continue. Ces formations organisées par le GDSA sont rendues possible par l'importante mobilisation dans toute la France des équipes de formateurs de la FNOSAD et réalisables grâce au soutien renouvelé du Conseil Savoie Mont Blanc que nous remercions.

Je vous demande de leur faciliter la tâche dans la prise de rendez-vous car vous êtes nombreux à devoir être visités pour répondre à nos obligations légales de réaliser 200 visites par année.

Réservez leur votre meilleur accueil.

Cette année 2018 s'achève, une nouvelle s'annonce, j'en profite pour vous souhaiter à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année.

France GAVE

La page du Trésorier

Ça y est on passe au règlement en ligne !

Comme je vous le disais l'année dernière, le projet de paiement en ligne des cotisations, et des différents services proposés par le syndicat (abonnements aux revues, commande de pots, assurances etc.) est maintenant une réalité. C'est la société Arrêt net de Vif dans l'Isère riche de son expérience avec le Syndicat Apicole Dauphinois qui assure le développement.

Je vous invite à vous saisir de ce nouvel outil tout de suite, car il sera pour moi un gain de temps en termes de gestion, et permettra d'améliorer nos moyens de communication (envoi de mails, infos flash etc.).

J'insiste sur ce point car toute inscription par le bulletin papier devra être saisie entièrement par mes soins et ce sera une grande perte de temps et surtout beaucoup de travail (estimation de 10 mn par bulletin).

ATTENTION !

Le CA maintient cette année la formule papier pour les adhérents n'ayant pas internet, mais dès l'année prochaine une seule option sera offerte, le paiement en ligne.

Le bulletin papier regroupera toutes les commandes de l'adhésion au syndicat, au GDSA, aux abonnements aux revues, aux assurances, et à la commande des pots.

Le TU d'automne consacrera une large part au mode opératoire de ce logiciel et c'est notre informaticien Geoffroy Deville qui est chargé de ce travail et il saura vous rendre l'informatique accessible à tous.

Les effectifs se sont légèrement tassés en passant de 1 510 en 2017 à 1 480 cette année mais c'est malgré tout un très bon niveau si l'on tient compte des problèmes que rencontre l'apiculture dans notre pays.

Cette année nous comptons 110 nouveaux adhérents contribuant à rajeunir et pérenniser l'apiculture en Haute-Savoie ; la large médiati-

sation des problèmes des abeilles n'y est sans doute pas étrangère.

La situation financière du syndicat après trois années sans augmentation s'est dégradée et accuse un déficit de près de 4 000 € depuis deux ans, en effet la participation au GDSA était appelée au 4^{ème} trimestre, donc dans le nouvel exercice, masquant de fait la situation, cette année après la réorganisation du GDSA j'ai réglé l'année 2017 et 2018.

L'édition et l'acheminement du TU coûte près de 10 €, il ne reste donc que 5 € pour faire fonctionner le syndicat qui doit faire face à de nouvelles dépenses liées à l'informatique, le CA a décidé de passer la cotisation 2019 à 18€. (3€ avec un effectif de 1 500 représente 4 500€).

• Adhésion	
• au Syndicat d'Apiculture	18,00 €
• Adhésion au GDSA	15,00 €
Les abonnements aux revues sont facultatives vous avez le choix entre :	
• l'Abeille de France	26,00 €
• Abeilles et Fleurs	28,00 €
• La Santé de l'Abeille	18,00 €
• Pour le GDSA voir la page ()	

Chaque année je reçois encore beaucoup trop de déclarations de rucher ; je rappelle que la déclaration de ruches 2018 est à réaliser en ligne sur le site : Mesdémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>)

Vous pouvez aussi utiliser le Cerfa papier 13995*04 à envoyer à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches - 251 rue de Vaugirard - 75732 Paris Cedex 15

L'assurance multirisque est accessible sur le site comme les pots, les revues, repas AG.

Réglez votre cotisation en ligne à réception du TU cela évitera des oublis et donc des rappels. Je vous adresse mes meilleurs vœux, ainsi qu'à votre famille pour l'année 2019

André Berlioz

Guide pratique du logiciel de paiement en ligne des cotisations

Chaque année notre trésorier doit traiter manuellement 1 500 inscriptions. Ce travail nécessite de lire/déchiffrer les bulletins reçus, de créer les nouveaux adhérents, contrôler les coordonnées, vérifier les chèques, les encaisser, faire une liste d'adresse pour les abonnements, et une liste pour le GDSA... Pour résumer un travail ingrat mais nécessaire à la bonne marche de notre syndicat.

Afin d'améliorer le travail du trésorier, le bureau a décidé de simplifier cette tâche en utilisant les outils numériques à notre disposition pour la gestion des adhésions.

Une autre conséquence de la numérisation : l'amélioration des communications du syndicat auprès de ses adhérents, avec l'envoi d'e-mails ciblés pour annoncer des conférences, des cours, des avis sanitaires sur votre secteur. Votre syndicat va ainsi être plus réactif et en phase avec la technologie de son époque...

Dans le cadre de la migration entre l'ancien et le nouveau système, une partie des données a été récupérée. Tous les adhérents qui ont une adresse e-mail valide recevront, au début mois de décembre, un e-mail avec un lien direct pour simplifier votre adhésion. Pour les adhérents familiers des commandes sur internet, vous ne serez pas surpris, le site reprend les standards communément utilisés sur internet.

Pour les autres, voici une petite aide pour vous aider à remplir votre bulletin d'adhésion 2019 en ligne.

Pour ceux qui ont des difficultés avec l'informatique, faites-vous aider par vos enfants, vos petits-enfants et vos amis qui

sont plus familiers avec cette technologie.

Avant toute chose, il vous faudra avoir en votre possession :

- Un ordinateur/tablette avec connexion à internet,
- Votre numéro NAPI/SIRET (Pour les nouveaux apiculteurs, le cas est prévu)
- Une adresse e-mail valide,
- Une carte bancaire (facultative)
- Prévoir un pseudonyme et un mot de passe

L'adhésion en résumé

L'adhésion se passe en 3 étapes distinctes :

Etape 1 : Création de votre identifiant,

Etape 2 : Adhésion au syndicat, déclaration des ruchers et au choix, adhésion au GDSA et souscription d'une assurance.

Etape 3 : Après le paiement de votre adhésion, vous aurez accès à la boutique pour choisir les abonnements aux revues, et pour passer votre commande de pot...

Comment adhérer

Phase 1 : Création de votre identifiant

Sur votre navigateur internet favori et tapez www.syndapi74.fr Sur la droite de l'écran inscription,

Ou pour accéder directement sur la page d'inscription :

<https://inscriptions.syndapi74.fr>

Ou en cliquant sur le lien du mail que vous allez recevoir.

L'écran se divise en deux parties.

Si vous souhaitez adhérer, cliquez sur Adhésion.



L'autre bouton vous servira pour les connexions ultérieures.

L'écran suivant apparaît :

Il faut compléter les champs.

Attention les champs suivis d'une * sont à renseigner obligatoirement.

Le mot de passe doit avoir une longueur minimum de 8 caractères, et doit contenir des lettres en majuscule et en minuscule et au moins un chiffre. Celui-ci doit être saisi deux fois pour confirmation.

Une fois les informations entrées, cliquez sur le bouton **Inscription**.

Le programme va contrôler votre saisie et en cas de problème vous indiquer le champ mal renseigné avec un message d'erreur d'explications en rouge.

Corrigez et continuez l'inscription.

Si toutes les informations sont correctes vous obtiendrez l'écran suivant

Enregistrement

Pseudonyme *
felix74

Prénom
Félix

Nom
Fenouillet

E-mail
felix.fenouillet@netc.fr

Mot de passe *

Confirmer le Mot de passe *

Inscription Connexion

Un message de confirmation va être envoyé par le site sur votre messagerie pour valider votre adhésion et pour activer votre compte.

Enregistrement

Merci pour votre inscription.
Avant que vous ne puissiez vous connecter vous devez activer votre compte en cliquant sur le lien d'activation que nous venons de vous envoyer par mail.

Allez sur votre messagerie, ouvrez le nouveau message qui a pour expéditeur **Inscriptions syndapi74**



Inscriptions syndapi74

Le message suivant apparaît

Cliquez **activer mon compte**

Vous allez recevoir un e-mail de confirmation d'inscription.

Merci pour votre inscription!
Cliquez sur le lien suivant pour activer votre compte.

Activer votre compte

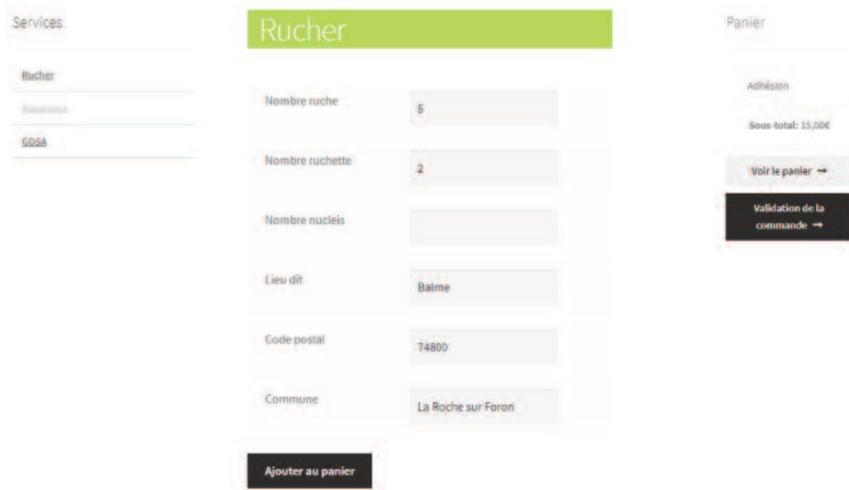
Besoin d'aide? Nous contacter

Phase 2 : Adhésions

Une nouvelle fenêtre apparaît :



Cliquer sur la partie droite de l'écran sur le texte **Rucher**
Compléter l'écran rucher



Puis appuyez sur Ajouter au panier, le rucher va s'afficher sur la partie droite (zone panier)
Pour ajouter d'autres ruchers compléter et Ajouter au panier.

En cas d'erreur vous pouvez toujours supprimer un rucher, en cliquant sur la partie droite sur le bouton **X** devant le nom du rucher.

Si vous souhaitez prendre des assurances, cliquez sur la partie gauche sur le texte Assurance.
Vous avez le choix entre les deux formules d'assurance restreinte ou multirisques. (Pour plus d'informations cliquez en bas de l'écran sur le texte **voir les assurances**)

Le site va auto calculer en fonction du nombre de ruches, ruchettes, nucléis que vous avez déclaré, le montant exact de l'assurance.

Cliquer sur le bouton Ajouter au panier

Si vous souhaitez adhérer au GDSA, cliquer sur la partie gauche sur le texte GDSA. L'adhésion au GSDSA est facultative.

Pour mémoire seul les adhérents aux GDSA pourront commander les produits contre le varroa.

Le montant de l'adhésion est fixé pour l'année 2019 à 15,00 euros.

Appuyez sur le bouton Ajouter au panier

Sur la partie droite de l'écran vous avez la liste des services que vous venez de choisir ainsi que le montant total de votre adhésion.

Pour plus de détail, vous pouvez cliquer sur le bouton **Voir le panier ->**.

Le choix des revues, commandes de pots se fera dans la troisième phase de votre inscription.

Une fois terminé, appuyez sur le bouton Validation de la commande ->

L'écran suivant apparaît :
Il faut compléter vos informations personnelles de la partie gauche.

Veuillez remplir les informations. (Les champs qui ont une * à côté du libellé sont à remplir obligatoirement.

Sur la partie droite vous trouverez votre panier ainsi que les moyens de paiements.

Civilité
Mr

Prénom *
Félix

Nom *
Fenouillet

Nom de l'entreprise

Numéro et nom de rue *
Place du 24 Août 1919

Je n'habite pas en Haute-Savoie

Code postal *
74800

Commune *
LA ROCHE-SUR-FORON

Arrondissement
Bonneville

Téléphone fixe *
04 50 01 02 03

N° portable
Votre portable

Adresse de messagerie *
felix.fenouillet@netc.fr

SIRET
Votre siret

NAPI *
74-0074

Mettre * En cours * si votre NAPI est en cours de création.

Produit	Total
Adhésion × 1	18,00€
Rucher La Roche Sur Foron × 1	0,00€
Rucher Saint Laurent × 1	0,00€
Assurance × 1	15,86€
GDSA × 1	15,00€
Sous-total	48,86€
Récépissé	0,00€
Total	48,86€

Paiement

Vous avez la possibilité de payer en ligne soit par carte bancaire, soit par virement, soit par chèque.

Le syndicat recommande dans la mesure du possible le paiement par carte bancaire, par ce moyen vous serez redirigé vers le site sécurisé de paiement du crédit mutuel pour entrer les références de votre carte bancaire.

Le syndicat ne conserve aucunes informations de cartes bancaires dans ses fichiers.

Récépissé Assurance

Oui

Carte bancaire

Paiement sécurisé par carte bleue
Mode test activé.
En mode test vous pouvez utiliser les cartes de test fournies par le Crédit Mutuel.

Paiements par chèque

Virement bancaire

Commander

Monetico Paiement Crédit Mutuel

Commerçant: SYNDICAT APOICULTURE (2284228)

Référence: 1103

Montant: 44,46 EUR

Montant de la transaction : 44,46 EUR

Numéro de carte bancaire:

Date d'expiration: Mois Année

Code de vérification: C'est ce que c'est ?

ⓘ Pour annuler votre paiement et retourner sur le site de SYNDICAT APOICULTURE, cliquez sur le bouton Abandonner.

Monetico Paiement garantit la confidentialité et la sécurité de vos données.

Les symboles indiquent que la transaction est sécurisée.

Pour les règlements par chèques, pour simplifier le traitement informatique n'oubliez pas de mettre le numéro de commande au dos du chèque.

Pour les règlements par virement et chèque un délai de plusieurs jours sera nécessaire (Le temps de recevoir les fonds) avant l'activation définitive de votre compte.

Une fois l'inscription validée, vous allez recevoir un e-mail de confirmation.

Suivant le type de paiement un délai de quelques jours sera nécessaire pour le traitement des virements et des chèques.

Phase 3 : Accès à votre espace, commandes en boutique

Sur votre navigateur internet favori allez sur le site du syndicat www.syndapi74.fr

Allez sur la partie **Connexion**

Entrez votre identifiant (pseudo ou e-mail) et votre mot de passe.

Puis appuyez sur le bouton **Connexion**

L'écran de produits et services s'affiche



Produits et services

Etiquettes

Etiquettes personnalisées
Etiquettes pour pot 250g (par lot de 500)
Etiquettes pour pot 500g (par lot de 500)
Etiquettes pour pot 1kg (par lot de 250)

Pots de miel

Pot 250g NICOT opaque (par carton de 300 pots)
Pot 500g NICOT opaque (par carton de 300 pots)
Pot 1kg NICOT opaque (par carton de 300 pots)
Pot 1kg NICOT transparent (carton de 300 pots)

Inscriptions

Inscription repas AG
Concours des miels Savoie Mont Blanc

Revue

Santé de l'abeille
Abeille et fleurs
Abeille de France

Choisissez les produits et vos services que vous souhaitez, indiquez la quantité souhaitée et appuyez sur **Ajouter au panier**.

Sur la partie droite de l'écran, vos achats et le total de votre commande.

Une fois votre commande terminée, cliquez sur le bouton **Validation de commande**.

Dans un premier temps, il faudra vérifier/valider vos données personnelles (sur la partie gauche de l'écran) puis sélectionner votre moyen de paiement (Partie droite).

Terminer votre commande en appuyant sur le bouton **Commander**.

Un e-mail de confirmation de commande vous sera envoyé sur votre boîte e-mail.

Attention certains produits et services sont soumis à des dates limites de commande, l'écran peut varier suivant le calendrier. (Exemple l'inscription au repas de l'AG ne sera plus actif au mois d'avril et pour cause, l'AG ayant lieu en mars 2019).

Comment modifier vos informations personnelles

Si vous souhaitez modifier vos informations personnelles, cliquez sur le texte **Mon compte** en haut à gauche de la fenêtre.

L'écran suivant apparaît



Sur la partie droite, vous aurez accès à vos informations personnelles, que vous pouvez à tout moment modifier, votre adresse par exemple.

En résumé,

Pour les adhérents familiarisés avec les commandes par internet, vous ne rencontrerez pas de problème, nous respectons les standards des adhésions en ligne. Pour les adhérents qui ont un peu plus de peine avec les nouvelles technologies, contactez des proches ou des amis plus à l'aise avec l'informatique, ils vous aideront à remplir les formalités.

Note du rédacteur,

C'est toujours plus difficile d'expliquer avec des mots dans un article papier les pas à pas de ce qu'il faut faire, une fois devant l'écran tout est plus simple, intuitif, clair et logique. Bonne inscription.

Paiement des cotisations en ligne

Le 4/12/2018 vous recevrez un e-mail pour réaliser le paiement en ligne des cotisations

Tous ceux qui n'ont pas reçu d'e-mail transmettez un e-mail à president@syndapi74.fr avec vos coordonnées (nom, prénom, adresse, e-mail) pour renouveler votre cotisation par e-mail.



Echos des ruchers écoles

Vous souhaitez apprendre, approfondir, mettre à jour vos connaissances apicoles, rejoignez un des cinq ruchers écoles présents dans notre département.

Des animateurs donnent des cours théoriques et pratiques adaptés à votre niveau.

Apiculteurs isolés, débutants, ou confirmés n'hésitez pas à prendre contact avec leurs responsables à qui cette page est ouverte.

Nom des ruchers-écoles	Responsables		
	Nom	Adresse	Téléphone
Abeille Savoyarde Annécienne	MARI Nicolas	3, Impasse des Prés 74330 EPAGNY	06 83 41 50 10
	http://www.rucherecoledepoisy.fr		
Abeille Noire Clusienne	FALETTO Pascal	348, rue Bosnée 74460 MARNAZ	06 11 68 29 65
	http://abeille-noire-clusienne.fr/		
Abeille du Salève	FAVRE André	8, Impasse du Coteau 74100 ANNEMASSE	04 50 37 15 75
	http://www.abeille-du-saleve.org/		
Rucher-école de Passy	DURAND Gilles	Chemin des Juttes 74190 Passy	06 46 46 64 63
	rucherecolepassy@gmail.com		
Rucher-école du Chablais	RAMA Riccardo	23, avenue d'Evian 74200 THONON LES BAINS	06 32 01 56 95
	http://rucher-ecole-du-chablais.webnode.fr/		

ABEILLE SAVOYARDE ANNÉCIENNE

Une pensée pour notre Président Jean Louis décédé le 7 juin 2018.

Sous son initiative notre Rucher Ecole a progressé jusqu'à plus de 250 adhérents. Après un hiver contrasté, décembre sous la neige, janvier humide et pluvieux et peu ensoleillé, Février froid, les pertes pour certains ont été importantes.

Nous avons fortement travaillé pour redévelopper nos colonies.

Jean Pierre Bernard Granger et son équipe ont réussi à remplacer nos pertes. Plus d'une vingtaine de ruches, ruchettes et miniplus sont prêtes à passer l'hiver sur le rucher de Poisy et Chavanod.

Le Rucher de Chavanod est opérationnel depuis ce printemps, la mise en place du chalet sera pour 2019.

Un grand merci à tous.

L'élevage de Reines s'est déroulé comme par le passé sur 6 cycles, avec une particularité cette année en diversifiant notre lignée par des prélèvements réalisés chez nos amis du CETA avec des abeilles noires certifiées par M. Garnery.

117 reines ont été fécondées dans notre station de Bellevaux en Bauges, 21 ont été introduites dans nos essaims.



L'ensemble des supports de nucléis ont été changé par des supports en acier et cette année les campagnols et mulots n'ont pas sévis comme l'année dernière. Excellent travail pour tous ceux qui se sont investis.

Nos cours d'initiation ont toujours autant de succès 36 novices, répartis en 2

groupes ont travaillé sur les ruchers de Maurice Puthod qui a gentiment mis à disposition ses ruches et son expérience. Remercions nos animateurs qui ont encadré ces 2 groupes.

2 Conférences animées par Jean Riondet « installer son premier rucher » et « comment réduire la mortalité et la mise hivernage », ainsi qu'une conférence de Florentine Giraud vétérinaire conseil du GDSA sur le thème du « varroa destructor » ont complété nos cours.

Ces conférences ont du succès, plusieurs novices et apiculteurs confirmé ont assisté, et questionné nos conférenciers.

3 ateliers à la fin de l'hiver sont venus compléter notre initiative « vers une apiculture naturelle »

13 janvier L'abeille : génétique, abeille locale, sélection, renouvellement des colonies - les zones de butinage - le nourrissage.



3 février : Ruches et ruchettes en matériaux naturels - Prophylaxie, les parasites et agents infectieux - Production : miel, pollen, propolis, gelée royale, récolte, conditionnement, stockage.

24 février : atelier cire.

Chaque année notre ami Pierre Claves est présent sur les stands les samedis et ou dimanches pour faire connaître notre « rucher Ecole », nous le remercions chaleureusement pour son dévouement.

Notre A.G. aura lieu le dimanche 2 décembre 2018 à l'ISETA Lycée agricole de Poisy.

Nous ferons le bilan de la saison passée, de nos actions et projets pour 2019.

Tous nos amis apiculteurs sont amicalement invités.

Bonne Fêtes de fin d'année à tous.

Nicolas Mari, président.



L'ABEILLE NOIRE CLUSIENNE



L'Abeille Noire Clusienne c'est maintenant cinq lieux, deux ruchers école, Cluses et Theyz, une station de fécondation, Sixt le Lignon, stockage et distribution au presbytère de Manaz et un rucher de dépaysement sur Marnaz près du pont des Chartreux.

C'est aussi les actions de sensibilisation aux rôles des insectes pollinisateurs, avec une présence régulière dans les manifestations et des interventions à la demande dans les écoles.



C'est un cycle de formation à la conduite d'un rucher calé sur la pratique d'une saison.
<https://www.youtube.com/watch?v=DVBkflv6u5s>
Beaucoup d'abeilles arrivent sur le territoire, beaucoup de débutants veulent se lancer et la réussite n'est pas toujours au rendez-vous.



Un nombre grandissant de ruches, ruchettes et paquets d'abeilles arrivent sur le secteur, pour compenser les pertes hivernales, mais aussi pour de nombreux débutants qui pensent qu'avec internet et notamment Youtube ils s'en sortiront...

Rester aux contacts, donner des informations sur les bonnes pratiques notamment sanitaires nous semble important en complément de nos actions en direction de l'écotype d'Abeille Noire locale.

Une saison très mitigée, coté élevage une montée en puissance progressive se confirme, grâce à l'investissement des membres de l'association notamment Dominique et Daniel pour le suivi des nucléides et ce malgré une météo pas très favorable. Côté récolte, en plaine, cela n'a pas été merveilleux mais toujours mieux qu'en montagne où, pour beaucoup, ce fut une année blanche... ou plutôt noire. Avec cet été indien très sec, il est très difficile de savoir comment les colonies vont aborder l'hiver. Les candis seront certainement les biens venus et beaucoup plus tôt qu'à l'habitude, dès cet automne pour beaucoup d'entre nous.



ABEILLE DU SALÈVE

Abeille du Salève 2018, une année chargée. Cette année, nous avons installé un local pour l'Abeille du Salève chez notre ami Louis qui a effectué tous les travaux.

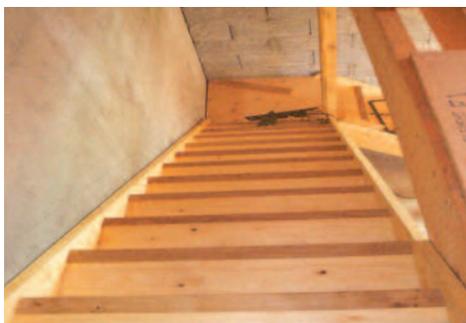
Le résultat : à l'étage 70 m² de zone de stockage pour notre matériel déjà bien occupée.

Au rez-de-chaussée nous disposons d'un local de 30 m² dédié à l'extraction, aux travaux pratiques (mise en pot, travail sur les cadres...).

C'est un outil complémentaire au rucher école de Moussy.



René en plein travail et sans peur



Maintenant, c'est fini et rempli de notre matériel.

Quel luxe, pour accéder à nos stocks !

L'année s'est, à part ça, déroulée normalement, les cours à Moussy, l'élevage à Arthaz, le pique-nique fin juin, les foires auxquels nous avons participé et quelques extras.

La saison est lancée lors de l'APITROC de REIGNIER.



Alain nous a fait une démonstration d'application des seringues auto injectantes d'adrénaline, sous autorisation du médecin du SAMU...

Un petit casse-croûte pour recharger les batteries.

Et en route pour Moussy !



Comme chaque début de saison, les cours commencent par la constitution des équipes.

Et comme chaque début de saison, les combinaisons, sont propres et immaculées. Ça ne va pas durer !



Un changement, cependant, tous les cours ont débuté par un café ou un thé.



Notre miel de Moussy de la Promo 2018 extrait le 9 juin 2018.

Promo 2018...

Le commentaire de notre expert en analyse sensorielle et dégustation des miels : Didier MOUCHET Miel de couleur jaune orangé clair, très lumineux.

Odeur forte et musquée typique du pissenlit.

Goût floral, typique de l'acacia, du pissenlit et des fleurs des champs.

Texture liquide, voir très liquide.

Et traditionnellement nous fêtons la fin des cours pratiques par le pique-nique au chalet des chasseurs. Un grand moment de convivialité.



L'année est bientôt terminée, c'est notre traditionnel repas du CA de fin d'année.

Comme tous les ans, l'année se terminera début décembre par notre assemblée générale qui aura lieu le 6 décembre 2018.

Je vous souhaite à tous un bon repos d'hiver et au printemps prochain pour remettre les mains dans les abeilles.

Jacques

RUCHER ECOLE PASSY

Année chargée au rucher école de Passy avec un nombre de participant record (38). Nous avons dû doubler certaines séances durant la saison apicole.

Tous heureux de s'initier et de se perfectionner avec de nombreux conseils pratiques, des exercices inédits, un élevage de reines périodique. Nous avons également mis en place une technique novatrice pour lutter contre le varroa avec l'encagement des reines*.



Nous avons participé à plusieurs manifestations locales pour sensibiliser le public :

- A la découverte d'une colonie.
- A la protection de la biodiversité et particulièrement à celui des abeilles.
- Par ailleurs notre effort a porté sur la plantation de végétaux mellifères tels que des évodia (Tetradium Daniellii), et des lavande dans le canton du Mont Blanc.

* Encager une reine permet un « blocage artificiel de la ponte de la reine » l'essai a été réalisé du 14 juillet au 4 août sur 20 colonies.

- Le principe de base de cette méthode est l'encagement de la reine pendant 21 jours dans une cage (Scalvini®) d'isolement qui laisse l'accès aux ouvrières.
- La reine continue sa ponte dans la cage pendant les 21 jours sans interruption, mais le couvain avorte, la cage n'étant pas assez haute pour que les abeilles étirent les cellules.



- Au bout de 21 jours, la reine est libérée, et un traitement à l'acide oxalique (Api-Bioxal avec AMM) par dégouttement est appliqué à la colonie. Comme il n'y a plus de couvain, tous les varroas sont sur les abeilles (varroas phorétiques) et l'efficacité du traitement est maximum.
- 4 jours après on fait un second traitement à l'A.O. qui a pour but de tuer les varroas qui ont échappé au premier traitement, avant qu'ils se réfugient sous les larves dans la bouillie larvaire.

L'avantage de cette méthode est de maintenir la ponte de la reine sans interruption, elle ne maigrit donc pas et continue d'être acceptée par son peuple. L'essai a été réalisé du 14 juillet au 4 août sur 20 colonies. On note cependant en fin d'été des colonies moins peuplées.

Gilles Durand
Rucher école de Passy

Rejoignez-nous
sur Facebook!
Rucher école Passy



RUCHER ÉCOLE DU CHABLAIS

Bilan de l'année 2018

Cette année s'est très bien déroulée et les récoltes ont été importantes. Les colonies se portent bien et semblent prêtes à affronter l'hiver.

En raison d'un nombre très important de nouveaux membres, environ 35, Jean-Luc s'est proposé de créer un nouveau cours débutant le mercredi après-midi afin de soulager les cours existants, celui du vendredi soir dès 18h et celui du samedi matin dès 10h. Les animateurs Geoffroy, Gilles, Marylène, Michel et Philippe assurent toujours des cours de qualité dans un esprit sympathique et convivial. Un grand merci à eux !

Cette année l'équipe qui assure l'entretien et la tonte du terrain a en plus débroussaillé une grande partie du terrain afin de le rendre plus agréable. Un grand merci également à eux !

Lors de l'Assemblée Générale du mois de septembre, il n'y a eu aucun changement au sein du bureau et tout le monde poursuivra donc sa mission avec motivation et plaisir durant l'année qui vient.

Fête des abeilles et du miel à l'Abbaye d'Aulps

Comme chaque année, le 29 juillet, le rucher école a répondu présent à l'invitation de la fête des abeilles et du miel à l'abbaye d'Aulps pour la 4^{ème} édition. Près de 2'200 visiteurs ont participé à cette fête.

Geoffroy, Gilles, Jean Luc et Sylvie ont été sollicités pour animer des conférences qui ont rencontré un vif succès et un public toujours plus nombreux. Michel a également eu un grand succès avec sa ruche pédagogique.

Lors de cette manifestation, nous avons pu vendre le miel récolté dans les ruches des cours estivaux.

Merci à tous ceux qui ont participé à cette belle manifestation et rendez-vous l'an prochain, le dimanche 28 juillet.

Sources d'information

Notre site internet rencontre un engouement toujours plus important avec de nombreuses connexions Internet. Merci à Gilles qui fait vivre ce site en y postant des articles ainsi que de nombreuses informations, dont certaines très importantes pour les adhérents et les apiculteurs qui visitent le site.

Par ailleurs, la bibliothèque « itinérante » de Michèle et Michel fait toujours elle aussi le bonheur des adhérents en leur permettant, sous une forme plus traditionnelle, de s'informer et d'élargir leurs connaissances sur le monde des abeilles et l'apiculture en général.

A venir...

Dès le 19 octobre débutent les cours hivernaux avec la traditionnelle animation « dégustation de miel » selon le planning hivernal. Il y aura environ huit cours cette année, tous remis à jour ainsi que certaines nouveautés. Grâce à ces animations, les débutants pourront découvrir le monde passionnant de l'apiculture, et les plus avancés progresser dans leur pratique apicole.

Le projet de construction de la cabane se poursuit. Le permis de construire sera déposé en octobre, un grand merci à Jean-Paul Lugrin pour son aide précieuse. En fin d'année un financement participatif sera créé afin de financer la construction.



Hommage

HOMMAGE À JEAN-LOUIS MULLER

Mes amis apiculteurs c'est ainsi que Jean-Louis s'adressait à nous en tant que président de l'Abeille Savoyarde Annécienne.

Jean-Louis cette présidence tu l'as assumée pendant une quinzaine d'années, jusqu'à maintenant, pour la plus grande satisfaction de nous tous.

Les Abeilles et la fonction étaient pour toi une passion et tu étais le berger d'une dizaine de ruches, elles doivent comme nous aujourd'hui se sentir bien orphelines. Grâce à tes compétences, nous avons pu structurer l'organisation de notre association assurant ainsi le bon fonctionnement qu'elle connaît aujourd'hui.

Nous avons bénéficié de nombreuses formations apicoles, de démonstrations au rucher, de conférences et d'interventions de haut niveau.

Tu as organisé de nombreux voyages d'étude et de découverte ouvrant sur d'autres modèles d'apiculture.

Ta diplomatie a permis les contacts nécessaires aux bons rapports de la société de l'Administration et des instances apicoles.

Sous ton impulsion notre association a vu doubler le nombre de ses adhérents pour atteindre les 220 à ce jour.

Tu as donc œuvré pour la quantité, mais aussi pour la qualité.

Retracer toutes ces actions est au-delà de nos possibilités.

Il y a quelques jours seulement, nous apprenions par tes amis que tu assistais à la sortie de dernier essaim.

Nous, amoureux des abeilles, voyons cela comme un signe d'un au revoir qui perpétue la continuité de la vie.

Tu conclusais donc nos réunions par un conseil que n'oublions pas, c'était « Prenez soin de vous et de vos avettes », c'était là une marque de ta grande générosité et d'attention pour tes amis et leurs petites protégées.

Jean-Louis, tes Chers amis Apiculteurs et Apicultrices te disent un grand merci pour tout ce que tu as fait, soit assuré que nous poursuivrons ton action.

Nous étions faits pour nous rencontrer et nous apprécier, ton bon souvenir restera gravé dans nos mémoires.

Puisses-tu reposer en paix.

Tes amis de l'ASA Rucher Ecole de Poisy.





Miellerie des Bauges

LA MIELLERIE COLLECTIVE DU MASSIF DES BAUGES

Notre association est ouverte à tous ceux qui désirent nous rejoindre, que vous soyez un membre bienfaiteur ou un apiculteur du plus petit (même si vous ne possédez qu'une ruche) au plus grand, vous êtes tous les bienvenus.

Retenez la date du vendredi 01/03/2019 pour venir à notre Assemblée générale : Elle aura lieu à 19 heures à la salle communale de Saint Eustache, sous la mairie.

Bilan provisoire de 2018 :

- Nombre d'adhérents : 68
- Nombre de hausses extraites : environ 400 hausses soit + de 5 tonnes de miel extrait dans nos locaux.
- Au mois de décembre, un atelier de fabrication de nougat sera mis en place avec un stage pour initier les gourmands, comme l'année dernière !
- Création d'un rucher pédagogique à l'intention des classes de CM1, CM2 et 6^{èmes} avec un abri tunnel protégé par une moustiquaire.



Le matériel mis en commun :

- Une chambre chaude pour stocker les hausses en attente d'extraction.
- Un désoperculateur mécanique ainsi qu'un petit bac de désoperculation en plastique.
- Une chaîne à désoperculer semi-automatique.
- Deux extracteurs centrifuges de 20 cadres chacun.
- Des maturateurs de 50 kg, 100 kg et 200 kg.
- Des filtres, seaux et accessoires.
- Un grand évier et des tables en inox pour un nettoyage optimal.
- Une centrifugeuse à opercules pour ne rien perdre et conserver un extrait sec de cire qui pourra ensuite être valorisé.
- Une pompe doseuse pour le remplissage des pots du plus petit au plus grand...
- Une étiqueteuse semi-automatique, plus simple pour étiqueter les petits pots par exemple...
- Un réfractomètre pour mesurer le degré d'humidité du miel
- Un chariot élévateur qui permet de travailler sans se baisser ou pour manipuler les hausses ou les maturateurs.



Cette année 2018 :

- Le site internet a été relooké avec son planning de réservation, des renseignements pour le fonctionnement de notre association, une rubrique annonce...
- <http://mielleriecollectivedesbauges.com/>
- Face-book :
« MiellerieCollectivedesBauges », venez nous rejoindre, n'hésitez pas à aimer FB et à vous exprimer... De nombreux articles sont publiés via notre site.

Votre adhésion : nous n'avons pas modifié le prix de l'adhésion pour l'année 2019. Nous devons maintenant « voler de nos propres ailes », sans aucune subvention.

Adhérez le plus tôt possible de façon à éviter un rush au moment où, nous aussi, nous devons nous occuper de nos abeilles...

La cotisation à l'association est de 30 €, ensuite l'utilisation de la miellerie est facturée en fonction du nombre de hausses extraites.

Le bulletin d'adhésion se trouve sur le site. Fonctionnement : Vous pourrez utiliser le matériel après avoir réglé votre cotisation ; vous repérez sur le planning, le créneau horaire qui vous convient ; une personne référente validera votre créneau horaire et vous donnera les instructions pour l'obtention des clés.

Ruchers de nos montagnes



A l'honneur cette année Monsieur et Madame Jean Pernat à Luzier (74700) rucher décoré par madame.

Bravo à eux deux !



Nouveau médicament

Cette année encore le GDSA vous propose un nouveau médicament de lutte contre varroa. Oxybee® est un médicament sous forme liquide pour dispersion à base d'acide oxalique à appliquer sur colonie d'abeilles hors couvain.

Ce deuxième médicament à base d'acide oxalique n'est pas utilisable en sublimation contrairement à l'Apibioxal que nous continuons à vous proposer.

Un tableau comparatif de ces deux médicaments vous aidera dans votre choix.

Si 10 jours après la fin du traitement de fin d'été le contrôle des chutes naturelles est supérieur à 0,5 varroa par 24h, ne tardez pas à commander dès à présent votre traitement hivernal à base d'acide oxalique.

GDSA de Haute-Savoie COMPARATIF OXYBEE - APIBIOXAL		
<i>Traitement de lutte contre varroa sur colonie d'abeilles sans couvain</i>	APIBIOXAL <i>(sachet 35g pour 500ml)</i>	OXYBEE <i>(flacon 888ml)</i>
Acide oxalique dihydrate	4,20%	3,50%
Présentation	Acide oxalique en poudre à dissoudre dans sirop 50/50	Solution d'acide oxalique à compléter avec 2 sachets de saccharose fournis
Stabilité avant reconstitution	36 mois	24 mois
Stabilité après ouverture du sachet	3 mois	/
Stabilité après reconstitution	24h	12 mois à 2°C - 8°C
Mode d'application	dégouttement et sublimation	dégouttement
Température du liquide pour l'application	30 -35°C	30 -35°C
Matériel requis	gants, lunettes, masque, seringue graduée ou pistolet doseur, ou appareil pour sublimation et masque à cartouche	gants, lunettes, seringue graduée ou pistolet doseur
Nombre d'application	1 par génération d'abeilles	1 par génération d'abeilles
Dose <u>maxi</u> par colonie	50 ml	54 ml
Nombre <u>minimum</u> de ruches traitées	10	17
Prix maxi à la ruche	2,50 €	2,23 €

Rucher technique du syndicat d'apiculture

La création du Rucher Technique du Syndicat d'apiculture de la Haute-Savoie a été décidée fin 2017 sur proposition de la commission chargée de réfléchir aux actions qui pourraient être engagées pour répondre au problème de l'augmentation de la mortalité des abeilles. Il s'agit de combattre les importations massives d'abeilles étrangères causes de la fragilisation génétique des cheptels du département par la diffusion de reines et d'essaïms d'abeilles endémiques. Pour cela, le Rucher Technique devra sélectionner des souches, développer un élevage de reines et les diffuser dans le département à travers les Ruchers-Ecoles et les adhérents du Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie.

LANCEMENT DU CHANTIER

Dès le premier mai 2018, une équipe s'est mise au travail pour préparer le terrain et le bâtiment mis à notre disposition par le SM3A (Syndicat Mixte de l'Aménagement de l'Arve et de ses Abords).

Depuis, des bénévoles se sont relayés presque chaque vendredi pour concrétiser ce beau projet et construire étape par étape le nouveau rucher technique du Syndicat. Quelques journées mémorables méritent un petit retour en arrière...

- Mardi 1^{er} mai 2018 : Ouverture du chantier – Défrichage du terrain et nettoyage de l'abri



- Lundi 7 mai 2018 : Installation des trois essaims de Pierre PLANTAZ (dont un offert au Syndicat)
- Mercredi 23 mai 2018 : Installation de deux essaims de Didier MOUCHET
- Vendredi 1^{er} juin 2018 : Fin du chantier de l'abri – Bâtiment fermé
- Vendredi 8 juin 2018 : Livraison du matériel d'apiculture mis à disposition par la Communauté de Communes du Pays Rochois, 20 ruches, 20 ruchettes, 25 nucléis et tout le matériel nécessaire à la conduite d'un rucher et à l'élevage des reines. 20 balances connectées BEEKEEPING ont été ajoutées afin de suivre le développement des essaims.



- Lundi 11 juin 2018 : Inauguration du Rucher Technique par la CCPR



- Jeudi 21 juin 2018 : Conférence de presse organisée par la CCPR
- Mercredi 4 juillet 2018 : Installation des balances électronique – Mise en place d'un essaim offert par le Rucher-Ecole de Passy.
- Vendredi 6 juillet 2018 : Comité Technique au laboratoire BIOPARK à Archamps – Accueil et visite organisée par Michel BOCQUET.
- Samedi 14 juillet 2018 : Division de la ruche N°8 (Mouchet) et de la ruche N°7 (Plantaz)



- Mercredi 5 septembre 2018 : Transfert des ruchettes dans les ruches 10 et 11.
- Vendredi 12 octobre 2018 : Portes ouvertes apiculteurs et réunion du comité technique.

Plus de 30 apiculteurs venus de toute la Haute-Savoie ont découvert le Rucher Technique, ses équipements et ses premières colonies d'abeilles locales.



Le Rucher Technique comporte à présent huit colonies issues de trois souches locales installées dans des ruches type Hirondelles en bois, sur 12 cadres et sur 10 cadres. Les autres matériels sont stockés dans l'abri fermé qui offrira également un espace de travail pour l'entretien des ruches et l'élevage des reines sélectionnées.

LES BALANCES CONECTEES

Toutes ruches sont équipées de balances connectées afin de suivre et « tracer » les interventions, les nourrissements tout au long de l'année. Ce système permet également de recevoir des alertes sur un téléphone mobile dans le cas de forte variation de poids (> 10 kg) en cas d'ouverture intempestive ou de chute. Il s'agit d'un bon moyen de lutte contre le vol.

L'équipe du Rucher Technique a fait le choix du système BEEKEEPING. Bien que moins précis et sophistiqué que le système BEEGUARD, il offre la possibilité de suivre les poids des 20 ruches pour un budget abordable. Chacun des 5 relais permet de surveiller quatre ruches dédiées à une souche spécifique. A noter que les balances ont été fournies par la CCPR avec l'ensemble du matériel apicole. Testées durant deux mois pour une première approche, les balances ont été retournées chez le fournisseur

pour un étalonnage. Elles seront replacées début novembre 2018 pour la surveillance des ruches durant l'hiver. Les courbes seront alors visibles à l'adresse suivante :

<http://www.beescale.org>

Identifiant : SYNDAPI74

Mot de passe : SYNDAPI74

ORGANISER DES PERMANENCES AVEC PLUS DE VOLONTAIRES ET DES APICULTEURS EXPERIMENTES

Le Rucher Technique a vocation à être un lieu de communication et d'échange entre apiculteurs. Après un démarrage tambour battant avec une petite équipe, nous devons maintenant organiser des permanences pour assurer la conduite des ruches et l'entretien du site. L'équipe est encore trop petite et il nous faudra du renfort réussir ce projet très ambitieux. Nous aurons besoin de volontaires, mais aussi d'apiculteurs expérimentés pour commencer la sélection des colonies et préparer l'élevage de reines dès le printemps 2019. Plus nous serons nombreux, moins les tâches seront contraignantes.

ENCORE PLUS DE COLONIES DE TOUT LE DEPARTEMENT POUR REUSSIR NOS SELECTIONS

Nous avons démarré en mai avec trois essaims PLANTAZ de Marnaz, 2 essaims MOUCHET d'Annemasse et un essaim de

Connected Beekeeping

Balances de ruches - Balances apicoles

Vous avez identifié et mis au point la balance de ruche (Balance apicole) Beescaled (BSA). Simple et économique, elle permet de suivre et collecter des données dans le même rucher. La composition de 4 câbles de poids vous apporte toutes les données de décision pour gérer au mieux l'élevage, le nourrissage, l'agrandissement ainsi que le suivi de vos colonies.

Matériel
Apiculteur, Connected Beekeeping

BALANCE DE RUCHE BEESCALE®

La balance de ruche Beescaled apicole, Balance connectée Beescaled est dotée de trois versions :

- BSA - La version Standard : plus précise, individuellement au niveau de chaque ruche.
- BSA - La version Standard : plus précise, individuellement au niveau de chaque ruche.
- BSA - La version Advanced : précise et plus performante que les autres de ce type.
- BSA - La version Reliance : pour les colonies qui nécessitent un suivi plus précis.

Elle est dotée de 4 câbles de poids vous apportant toutes les données de décision pour gérer au mieux l'élevage, le nourrissage, l'agrandissement ainsi que le suivi de vos colonies.

Passy. Au printemps 2019, nous installerons deux essaims ISNARD du Chablais. Bon départ, mais la réussite de nos sélections tient également à la diversité des souches dont nous disposerons. Nous devons trouver des essaims d'autres secteurs du département notamment de la région Annécienne, des Aravis (Thônes) et des BAUGES (Leschaux). C'est un préalable indispensable pour produire des souches haut-savoyardes de qualité. Nous lançons un appel à tous les adhérents du Syndicat d'Apiculture pour céder un petit peu de leurs meilleures abeilles et participer au développement de l'abeille endémique dont ils seront les premiers bénéficiaires.
Contact : 06 75 57 07 70

LE BLOG

Afin de permettre à tous les apiculteurs du Syndicat de suivre le développement du Rucher Technique, un blog spécifique a été créé par un de nos adhérent. Pour le consulter : <http://technique.syndapi74.fr>
Vous serez informé sur l'avancement des essaims, les succès et vous connaîtrez bientôt les produits proposés aux adhérents.

PRODUCTION D'ENERGIE SOLAIRE

Conformément au projet initial, le bâtiment du Rucher Technique sera équipé en énergie par de panneaux solaires en toiture. Ce choix répond aux critères du « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ». Les travaux commenceront en novembre 2018 pour se terminer au printemps 2019. Cette énergie alimentera les balances connectées et permettra de disposer d'un réfrigérateur pour conserver les produits fragiles. Un éclairage sera également bien utile pour travailler à l'abri par faible luminosité. Il s'agit d'un investissement partiellement subventionné nécessaire pour donner aux équipes opérationnelles tous les moyens nécessaires.

PERPSCIVES 2019

En 2019, le Rucher Technique va consolider ses colonies par des divisions et l'acquisition de nouveaux essaims. Il s'agit de constituer un cheptel de 20 colonies, qui permettra de commencer la sélection et l'élevage des reines en toute sécurité. La diffusion des premières reines d'abeille endémique sélectionnées est envisagée pour le printemps 2020. C'est encore loin, mais l'abeille vit au rythme de la nature et nous ne devons pas brûler les étapes.

Votre Rucher Technique est bien en ordre de marche grâce au travail considérable effectué durant les six derniers mois par des apiculteurs bénévoles. Un grand merci à tous ceux qui ont participé et nous ont soutenus. L'hiver va mener la vie dure à nos premiers essaims. Mais nous ne manquerons pas de le surveiller au quotidien avec nos balances connectées. Pendant cette période de relâche, nous allons poursuivre nos travaux : Isolation du bâtiment, finition sur les ruches en stock, réunions pour définir les protocoles et les pratiques en fonction des objectifs du rucher.

Nous fixons d'ores et déjà deux priorités :

- Renforcer les équipes avec des spécialistes de l'élevage des reines, organiser les permanences et répartir les tâches.
- Trouver des colonies de tout le département pour remplir les douze ruches vides dès le printemps et commencer dès que possible la sélection et l'élevage de reines.

Pour participer au Rucher Technique, pour proposer des colonies d'abeille ou pour toute autre question, contactez :

Frédéric BARILLIER

Responsable du Rucher Technique

E-Mail : barillier.frederic@orange.fr

Portable : 06 75 57 07 70

Commission achats



EVOLUTION DES STOCKS

En marchandise Per lot de 500	Étiquettes pour les pots verre 1kg	Étiquettes pour les pots verre 500g	Étiquettes pour les pots verre 250g	Étiquettes nominatives
Stock au 31/12/2017	11	20	10	0
Achats 2018	0	0	0	17
Ventes 2018	6	13	6	17
Stock au 31/12/2018	5	7	4	0



Annamasse le 15 avril 2018 Assemblée Générale du Syndicat d'Apiculture de Haute Savoie



Une innovation cette année, la production d'étiquettes nominatives à titre d'essai. En 2019 vous aurez la possibilité d'en commander par paquet de 500 au prix de 25 € quelque soit le poids.

Il est impératif de communiquer la partie nominative lors de la commande.

A titre d'exemple une de mes étiquettes :

Il faut savoir, que notre stock d'étiquettes constitué il y a une dizaine d'années arrive à épuisement.

Le coût de fabrication va largement augmenter et par voie de conséquence les prix de vente.

Les prix définitifs seront publiés sur le site du Syndicat.



Commission assurance

2018, UNE EXCELLENTE ANNEE POUR L'ASSURANCE, MAIS...

Encore un record battu.

775 inscrits contre 766 en 2017. Cependant nous perdons 1 467 ruches (-14 %) avec un tarif moyen de 1,17 € par ruche. D'où un montant total des cotisations en baisse de 1 604 € (-13 %). Avec une moyenne de 12 ruches par adhérent (14 ruches par adhérents en 2017), il y a de quoi s'alarmer. La mortalité des abeilles aurait-elle un effet aussi désastreux sur les ruchers haut-savoyards.

A moins que nos plus fidèles apiculteurs délaissent l'assurance du syndicat d'apiculture pour d'autres solutions répondant mieux à leurs attentes ou pire,

pour une prise de risque inconsidérée ?

Autre hypothèse, le nombre important de nouveaux inscrits débutants en apiculture avec 2 à 3 ruches masquerait-il le départ d'anciens habitués avec des cheptels importants. Nous en saurons plus dans quelques mois à l'heure du bilan après l'analyse des fichiers d'inscription.

Dans tous les cas, vos avis sur ce sujet nous intéressent. Communiquez-nous vos remarques et vos attentes par rapport à ce service précieux pour la protection de chacun d'entre nous.



SYNDICAT APICOLE DE HAUTE SAVOIE ASSURANCES ANNEE 2018

Production au dimanche 7 octobre 2018			
OPTIONS	Nbr Ruches	Cotis. / Ruches	Cotis. Tot TTC
OPTION RESTREINTE			
Nuclei	37	0,54 €	19,98 €
Ruchettes 6 cadres	183	0,54 €	99,90 €
Ruches 10 / 12 cadres	4033	0,81 €	3 267,03 €
Totaux restreintes	4255		3 386,96 €
OPTION MULTIRISQUES			
Nuclei	34	1,03 €	35,02 €
Ruchettes 6 cadres	329	1,03 €	338,87 €
Ruches 10 / 12 cadres	4478	1,55 €	6 940,90 €
Totaux multirisques	4841		7 314,79 €

CUMUL			
Nb de ruches assurées	Nb adhérents inscrits	Cotisation moyenne	Total cotisations
9096	775	13,81 €	10 701,75 €

Les sinistres 2018

Enfin une baisse des sinistres, mais avec encore un lourd passif des années précédentes à éponger. Un seul sinistre a été enregistré en 2018 suite à l'incendie d'un rucher et la destruction de quelques ruches. Mais nous avons dû dédommager le vol d'une remorque de transhumance en 2017 pour une somme considérable. Pour ces deux événements, l'assurance a dû verser 3 800 € soit 35 % du total des cotisations 2018.

Avec plus de vigilance, nous pouvons limiter les risques de vol, d'incendie et de dommages aux personnes. Le placement des ruches, les déplacements lors des transhumances, la veille sanitaire, l'enfumoir, la présence de personnes non protégées ou d'animaux à faible distance lors de nos interventions sur les ruches... Le danger est partout !

Les risques sont nombreux en apiculture et c'est à nous d'anticiper et de ne rien négliger. La chute d'un enfumoir et c'est la catastrophe avec des dégâts matériels et parfois humains aux conséquences catastrophiques.

Révision du barème des cotisations

La fiche d'inscription 2019 a été mise à jour avec notamment une nouvelle tarification.

Projet option sem-professionnelle

Afin de mieux répondre aux attentes de ses adhérents, le Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie étudie la possibilité de proposer une option « semi-professionnelle » offrant la possibilité de couvrir les pertes de production dues à un sinistre, ainsi que les autres opérateurs intervenant sur le rucher famille, amis ou autres. Mais il faudra attendre 2020 !

Vers la numérisation des adhésions assurances SYNDAPI74

A partir du 1^{er} novembre 2019, les inscriptions pour les assurances SYNDAPI 74 se feront par Internet. Toutefois, pour les personnes non familiarisées avec le WEB, nous conserverons la possibilité d'une inscription papier. Cette démarche doit toutefois rester exceptionnelle.

Il s'agit pour les apiculteurs bénévoles du Syndicat d'alléger les tâches administratives. Merci à tous pour votre compréhension !



Heureusement, que des dégâts matériels et quelques abeilles disparues !

Petites annonces

- **Disponible à partir de mai 2019.**
Essaims sur 6 cadres Dadant avec reine marquée de l'année précédente de souche noire de Savoie.
S'adresser à M. Pierre Plantaz
204, avenue de Léchères
74460 Marnaz
Tél. : 04 50 98 20 25
- **Vends ruches peuplées** Dadant 12 cadres, essaims sur 6 cadres Dadant, abeilles douces et productives. Disponibles à partir de mi-avril.
Vends reines marquées et fécondées à parti de mi-mai.
S'adresser à M. Didier MOUCHET
18, Chemin de Matti
74100 Vétraz-Monthoux.
Tél. : 04 50 87 24 61.
E mail : didier-mouchet@orange.fr
- **Vends jeunes reines** en ponte marquées d'abeille noire, fin mars à octobre.
S'adresser à M. Jean Pierre Delaunay
Tél. : 04 50 46 27 28
- **Vends à partir avril: souches** sélectionnées sur 5 cadres, essaims Dadant de l'année précédente, avec reine marquée, numérotée de moins d'un an.
S'adresser à : M. Philippe Bétemps
Tél. : 04 50 70 59 90
(le soir entre 19h / 21h)
Email : betemps.ph@orange.fr

Merci d'envoyer vos annonces
par e-mail à l'adresse
president@syndapi74.fr

Pour plus d'efficacité, elles ne seront pas
reconduites tacitement, soyez vigilants et
prévenez-moi bien en amont !

APPEL DU RUCHER TECHNIQUE AUX ADHERENTS

Comment participer au développement du rucher technique ?

- Confier nous vos meilleures souches
- Rejoignez-nous

N'hésitez pas à nous contacter au 06 75 57 07 70
ou par mail barillier.frederic@orange.fr

FOURNITURES APICOLES • • • cire - candi - nourrisseurs
QUINCAILLERIE

JACQUARD

Avenue Jean-Jaurès - 74800 La Roche sur Foron - ☎ 04.50.03.02.19
TOUTES FOURNITURES DE QUINCAILLERIE - GRILLAGE - FER - TÔLE

BON DE COMMANDE 2019

NAPI : 7400 _____ ou A _____

Joindre COPIE ou n° RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION _____

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. _____ Portable _____

Mail _____

Nombre de ruches à traiter : _____

J'adhère au PSE (voir au dos) Date _____ Signature _____

PRINCIPE ACTIF : Amitraze	POSOLOGIE	Prix Unitaire	Quantité	Prix Total	
APIVAR® sachet de 10 lanières	2 lanières par ruche	23,00 €			
APITRAZ® sachet de 10 lanières	2 lanières par ruche	25,00 €			
PRINCIPE ACTIF : Thymol, eucalyptus, camphre, levomenthol					
APILIFE VAR® autorisé en Bio plaquette pour ruche	2 sachets par ruche	4,50 €			
PRINCIPE ACTIF : Acide formique et acide oxalique					
VarroMed® autorisé en Bio flacon de 555ml <i>Délivré uniquement aux permanences.</i>	*1 flacon pour 5 ruches en été et en automne *1 flacon pour 10 ruches en hiver et au printemps	25,00 €			
PRINCIPE ACTIF : Acide formique					
MAQS®(a) autorisé en Bio bande pour ruche <i>Date limite de pré commande 04 février 2019</i> <i>Délivrance unique 03 mars 2019 à l'AG</i>	seau 4 bandes pour 2 ruches	18,00 €			
	seau 20 bandes pour 10 ruches	70,00 €			
PRINCIPE ACTIF : Acide oxalique					
APIBIOXAL® autorisé en Bio Poudre pour sirop <i>A utiliser dans colonie sans couvain</i>	1 sachet 35g pour minimum 10 ruches	25,00 €			
APIBIOXAL® autorisé en Bio Produit non tenu en stock par le GDSA Contacter le responsable tél: 06 72 49 81 93	1 sachet 175g pour minimum 50 ruches	90,00 €			
APIBIOXAL® autorisé en Bio Produit non tenu en stock par le GDSA Contacter le responsable tél: 06 72 49 81 93	1 sachet 350g pour minimum 100 ruches	140,00 €			
OXYBEE® (b) autorisé en Bio flacon de 888 ml <i>A utiliser dans colonie sans couvain</i> <i>Délivré uniquement aux permanences.</i>	1 flacon pour minimum 17 ruches	38,00 €			
ADHESION DIRECTE GDSA	pour les non adhérents au Syndicat-GDSA			15,00 €	
Frais d'envoi postal 1 à 3 sachets (forfait)				7,00 €	
Frais d'envoi postal 4 à 10 sachets (forfait)				10,00 €	
Frais d'envoi postal 11 à 20 sachets (forfait)				15,00 €	
Au delà de 20 sachets	Retrait obligatoire à une permanence				
Ne rien inscrire dans cette case réservée au GDSA Nom:	Chèque	Espèce	TOTAL		
Lieu permanence distribution médicament	THONON le jour de l'AG	MARNAZ	PASSY	POISY	REIGNIER
Cocher votre permanence de retrait	03-mars	25-mai	15-juin	20-juil	25-juil

RAPPORTEZ TOUTES VOS LANIÈRES USAGÉES ET PERIMÉES: le jour de l'AG ou aux permanences ou aux ruchers

Adresser la commande à GDSA 74 - 1560, route de la Molière - 74420 St-André de Boège - Tél. : 06 72 49 81 93 - Email : d_gerard1@hotmail.com

DISPOSITIONS POUR LES COMMANDES 2019

Joindre à votre commande une copie de votre récépissé de déclaration 2018.

1 - Commandes retirées à la permanence de votre choix :

Adressez votre commande 15 jours avant le retrait à la permanence de votre choix à : GDSA 74 - 1560 route de la Molière - 74420 St ANDRE de BOEGE

03/03/2019 de 9h à 12h _____ Thonon _____ Le jour de l'AG Espace Tully

Commander avant le 18 février

25/05/2019 de 14h à 17h _____ Marnaz _____ Ancien presbytère

Commander avant le 11 mai _____ Passage du Presbytère, 74460 Marnaz

15/06/2019 de 14h à 17h _____ Passy _____ Ancienne caserne des pompiers

Commander avant le 3 juin _____ Chemin des Juttes, 74190 Passy

20/07/2019 de 10h à 12h et de 14h à 17h _____ Poisy _____ Ecole d'Agriculture - ISETA

Commander avant le 8 juillet _____ Route de l'École d'Agriculture, 74330 Poisy

25/07/2019 de 18h à 20h30 _____ Reignier _____ MJC Ciné 35

Commander avant le 15 juillet _____ 74930 Reignier-Esery

2 - Commandes acheminées par la poste : envoyer votre bon de commande par courrier avant le 15 août à l'adresse : GDSA 74 - 1560 route de la Molière - 74420 St ANDRE de BOEGE

Le traitement de fin de saison des colonies contre le varroa est à réaliser après le retrait des hausses et au plus tard le 15 août. Il est indispensable de débarrasser les colonies des varroas à cette période, notamment pour que la production d'abeilles qui vont assurer l'hivernage, se fasse dans de bonnes conditions.

RAPPORTEZ TOUTES VOS LANIÈRES USAGÉES ET PÉRIMÉES : le jour de l'AG ou aux permanences ou aux ruchers école.

(a) Délivrance du MAQS® uniquement sur pré commande avant le 4 février par courrier accompagné du règlement par chèque à l'ordre du GDSA74. Délivrance unique le jour de l'AG le 3 mars 2019. Il n'y aura pas d'envoi du MAQS® par la poste.

(b) Oxybee® NOUVEAU MEDICAMENT consulter la page...

Le bon de commande est obligatoirement accompagné du règlement. Les chèques sont à l'ordre du GDSA de Haute Savoie. Le GDSA74 a obtenu un agrément préfectoral autorisant la délivrance des médicaments vétérinaires avec AMM abeille sous contrôle des vétérinaires conseils. Adhérer au PSE et le signer, signifie que l'apiculteur s'engage à utiliser les produits autorisés et à respecter les conditions et les périodes de traitement préconisées par le Programme Sanitaire d'Élevage.

GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE DE HAUTE-SAVOIE BON DE COMMANDE 2019

Pourquoi et comment adhérer au PSE en remplissant votre bon de commande ?

Le GDSA 74 détient un agrément « pharmacie » délivré par le préfet de Région, au titre des articles L. 5143-6 à L.5143-8 du Code de la Santé Publique. Grâce à cet agrément le GDSA74 est autorisé⁽¹⁾ de manière dérogatoire, à délivrer des médicaments de lutte contre la varroose à ses adhérents, sous certaines conditions. Pour avoir cet agrément, le GDSA74 s'est engagé à mettre en oeuvre un Programme Sanitaire d'Élevage (PSE). Ce PSE repose essentiellement sur l'utilisation de médicaments apicoles autorisés (avec AMM) pour prévenir l'apparition de la varroose et sur des préconisations en termes de calendrier et de bonnes pratiques de traitement. L'exécution du PSE est placée sous la surveillance et la responsabilité effectives d'un vétérinaire.

Tout apiculteur qui souhaite se voir délivrer des médicaments par le GDSA74, doit

- Etre adhérent du GDSA 74
- Adhérer au PSE (case à cocher et signature sur ce bon de commande)
- Etre visité par un vétérinaire qui a la responsabilité de la surveillance du PSE, ou par un technicien sanitaire apicole (TSA) ou par les deux conjointement.

En résumé : le GDSA 74 ne peut délivrer des médicaments qu'à ses adhérents, et seulement s'ils s'engagent à suivre les recommandations du PSE (adhésion obligatoire au PSE) ainsi qu'à recevoir un vétérinaire ou un TSA pour la visite de suivi de PSE au minimum une fois pendant la durée du PSE qui est de 5 ans.

(1) En France, seuls les pharmaciens et les vétérinaires (sous condition) peuvent délivrer des médicaments destinés aux animaux. Les groupements agréés sont considérés comme des ayants-droit dérogatoires dans la mesure où, contrairement aux autres ayants-droit, ils ne peuvent distribuer que les médicaments nécessaires à la mise en oeuvre de leur PSE, et à leurs adhérents au PSE exclusivement.



Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie

BULLETIN D'ADHESION 2019

Nouveauté : Le bulletin d'adhésion comprend le bon de commande adhésion, le bon de commande assurance et le bon de commande des pots. Vous devez réaliser vos commandes avec l'adhésion. **Ce bulletin doit être utilisé par ceux qui n'ont pas d'Internet.**

BON DE COMMANDE ADHESION

NOM : _____ Tél. fixe: _____

Prénom : _____ Tél. Portable : _____

Adresse : _____ Courriel : _____

Code : _____ Ville : _____ N° de rucher : _____

Adhésion au syndicat d'Apiculture

Adhésion au GDSA (Groupement de défense sanitaire)

Abeille de France (SNA)

Abonnement Abeille et Fleurs (UNAF)

Revue Santé de l'Abeille (FNOSAD)

Nbre	Unité	Total
1	18,00 €	18,00 €
	15,00 €	
	26,00 €	
	28,00 €	
	18,00 €	
TOTAL		
Nombre de ruches : (Précis pour statistiques)		

BON DE COMMANDE ASSURANCES

Vous pouvez choisir soit la formule multirisques et soit la formule restreinte (voir pages TU)

Si une ruche à assurer => Prix forfaitaire 2 € ; Si 2 ruches à assurer => Prix forfaitaire 5 €

FORMULE MULTIRISQUE	Nombre	Prix unitaire	Montant
Nucléï – Ruchettes (< 8 cadres)		1,13 €	
Ruches (8 à 12 cadres)		1,70 €	
		S.TOTAL_2 :	

FORMULE RESTREINTE	Nombre	Prix unitaire	Montant
Nucléï – Ruchettes (<8 cadres)		0,60 €	
Ruches (8 à 12 cadres)		0,90 €	
		S.TOTAL_2 :	

Pour recevoir une attestation foire et marché cocher la case (Prix = 0,2 €)

BON DE COMMANDE 2019 (suite)

ÉCRIRE EN MAJUSCULES

Le bon de commande doit nous parvenir avant le 25 Janvier 2019 si vous commandez des pots et des étiquettes.

BON COMMANDE POTS et ETIQUETTES

Nom de votre dépositaire* _____

PRODUIT	UNITE	PRIX UNITAIRE	NOMBRE CDÉ	MONTANT
Pots 1Kg NICOT transparent	carton de 300 pots	84.00 €		
Pots 1Kg NICOT opaque	carton de 300 pots	78.00 €		
Pots 500g NICOT opaque	carton de 300 pots	60.00 €		
Pots 250g NICOT opaque	carton de 300 pots	54.00 €		
Étiquettes pour pots verre 1Kg	500 pièces	23.00 €		
Étiquettes pour pots verre 500g	500 pièces	15.00 €		
Étiquettes pour pots verre 250g	500 pièces	10.00 €		
*S.Total 3				
TOTAL				

Rappel : Le règlement de la commande doit inclure l'adhésion, les revues, l'assurance et les pots (une seule commande par an). Le montant du chèque est égal à la somme des sous-totaux.

Total = (S.Total_1 + S_Total_2 + S_Total_3)

Seuls les paiements par chèque* bancaire seront acceptés.

Le chèque joint à la présente commande doit être impérativement libellé à l'ordre du :
SYNDICAT D'APICULTURE DE HAUTE SAVOIE.

Ce présent bon de commande est à retourner, avec le règlement à :

Syndicat D'apiculture De Haute-Savoie / Chez BERLIOZ André/ 184, route de Bloye /
74150 MASSINGY / E-mail : tresorier@syndapi74.fr

Date* :

Signature* :

*Tout bon de commande incomplet ou hors délai ne sera pas pris en compte - Zone obligatoire « * »*

1^{er} rucher :

NOM / Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

2^{ème} rucher :

NOM / Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

3^{ème} rucher :

NOM / Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

La cotisation au syndicat est obligatoire pour prétendre bénéficier des services d'abonnements et d'assurances. Les assurances ne sont valables que jusqu'au 31 décembre de l'année de souscription.

*Ces indications sont **exclusivement réservées** à l'administration et aux statistiques du syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie et du GDSA. Conformément à la loi Informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.*

Notice Assurances

Le droit à l'assurance est réservé aux adhérents du syndicat d'apiculture.

Une seule formule doit être choisie. Pas de panachage possible multirisque / restreinte

Les inscriptions se font en ligne sur le site Internet : www.syndapi74.fr

En cas d'inscription manuelle, le chèque doit impérativement être libellé à l'ordre de :

SYNDICAT APICULTURE HAUTE SAVOIE

Le règlement de l'adhésion et de l'ensemble des commandes annuelles est à retourner

André BERLIOZ
184, route de Bloye
74150 MASSINGY

Pour recevoir l'attestation pour les foires, marchés et expositions cocher la case correspondante sur la fiche d'inscription. Sur demande ou à défaut d'adresse mail, le récépissé d'assurance vous sera envoyé par courrier.

Pour tout renseignement : assurances@syndapi74.fr ou tél : 06 75 57 07 70 (laisser un message si absent)

Contenu du contrat GROUPAMA n° : DDH N°00870266 K /

Formule multirisque :

NATURE	OBSERVATIONS	MODALITÉS EN CAS DE SINISTRE
A- RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE Dommages corporels Dommages Matériels Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel	Extension Pollution accidentelle des Eaux Intoxication alimentaire	Adresser une déclaration immédiatement, même si au départ, les dommages paraissent peu importants
B- Incendie Incendie et tempête, y compris en cours de transport Recours des voisins et des tiers Catastrophes Naturelles	Franchise 23€ en tempête Remboursement jusqu'à 150€ par ruche complète (selon le type de ruche) + indemnité compensatrice de 20% sur le contenu Ruches Nucléi et 6 cadres: 30€ Ruches 10 et 12 cadres: 50€ Essain / couvain nucléi et 6 cadres: 50€ Essain / couvain 10 et 12 cadres: 100€ Franchise suivant la législation	Indemnité suivant Décret Interministériel
C- VOL ET DÉTÉRIORATION DES RUCHES Y compris le transport	Remboursement après évaluation, jusqu'à 150€ ruche (selon le type de ruche)	Dépôt de Plainte à la Gendarmerie ou à la Police avec récépissé
D- MORTALITÉ DES ABEILLES Par maladies réputées légalement contagieuses et aspergillomycose Par empoisonnement	La NOSEMOSE ET LA VARROSE sont exclues garantie Remboursement sur la base de 70€ + Indemnité Compensatrice de 30%	Information immédiate du spécialiste sanitaire d'arrondissement Constat d'Huissier obligatoire et analyses de laboratoire
E- PROTECTION JURIDIQUE INSOLVABILITÉ DES TIERS		

Formule restreinte :

La Formule Restreinte ne prend pas en charge la ligne D: "La mortalité des abeilles"

Toute déclaration de sinistre doit faire l'objet au plus tôt d'un courrier ou d'un mail rédigé par l'adhérent et portant son numéro d'assuré envoyé à :

ASSURANCES SYNDAPI 74
Frédéric BARILLIER
41, chemin de Mally
74490 ONNION
ou par mail : assurances@syndapi74.fr

Commission achats

PROCEDURE DE COMMANDE 2019

Le Syndicat fait fabriquer des pots portant la mention « MIEL DE HAUTE-SAVOIE », attention au respect de cet engagement.

Tous les pots sont « INVIOABLES ».

Votre choix se fera entre :

- Pots NICOT 1 kg polypro transparent imprimé en blanc.
- Pots NICOT 1 kg polypro blanc opaque imprimé aux couleurs du syndicat.
- Pots NICOT 500 g polypro blanc opaque imprimé aux couleurs du syndicat
- Pots NICOT 250 g polypro blanc opaque imprimé aux couleurs du syndicat.

Le paiement, à la commande sera de :

- Pot NICOT 1 kg transparent : 0,28 € par carton de 300 pots prix : 84,00 €
- Pot NICOT 1 kg opaque : 0,26 € par carton de 300 pots prix : 78,00 €
- Pot NICOT 500 g opaque : 0,20 € par carton de 300 pots prix : 60,00 €
- Pot NICOT 250 g opaque : 0,18 € par carton de 300 pots prix : 54,00 €

Le Syndicat d'Apiculture a fait imprimer pour les pots en verre, des étiquettes autocollantes.

- Etiquettes pour pots verre de 1 kg par lot de 250 prix : 10,00 €.
- Etiquettes pour pots verre de 500 g par lot de 500 prix : 10,00 €.
- Etiquettes pour pots verre de 250 g par lot de 500 prix : 6,00 €.

Toutes les commandes sont à faire en utilisant le bon de commande 2019.

Le nom du dépositaire chez qui vous désirez prendre livraison de vos pots et étiquettes est à reporter impérativement sur le bon de commande.

M. Jean-Noël HUMBERT	85 Impasse de Ronzier	CRUSEILLES	74350
M. Joël GUIGON	61 Route de Corbier	CHAVANOD	74650
M. Léon COMTE	157 Route de Chaparon	DOUSSARD	74210
M. Raymond VIBERT	Chemin des griottiers	RUMILLY	74150
M. André FAVRE	8 Impasse du Coteau	ANNEMASSE	74100
M. Paul DUCLOS	63 Impasse des Mésanges	FRANGY	74270
M. Thierry SIMONET	Chef Lieu	Le BIOT	74430
M. Gabriel BOCHATON	Saint Martin	CHAMPANGES	74500
M. André VAUTHAY	595 Rue des Chasseurs	MARNAZ	74460
M. Louis SERMET	Zone Artisanale	SALLANCHES	74700
M. Marcel FAVRE-FELIX	11 Avenue d'Annecy	THÔNES	74230

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du SYNDICAT D'APICULTURE DE HAUTE-SAVOIE

Le bon de commande d'achat de pots doit être envoyé avec l'adhésion et l'assurance à André BERLIOZ. La commande de pots doit parvenir AVANT LE 25/01/2019 pour pouvoir être prise en compte.

Merci et bonne fin d'année.

COMMENT COMMANDER VOS POTS :

Comme par internet

1. Remplir un formulaire qui comprend vos coordonnées, s'il manque une zone obligatoire vous n'irez pas plus loin.
2. Identifier le ou les produits, si non vous n'irez pas plus loin.
3. Régler le montant exact, si non, vous n'irez pas plus loin.
4. La livraison se fait dans un point relais, il doit être identifiée. Si non, vous n'irez pas plus loin.

Vous trouvez ceci normal et nécessaire à la bonne exécution de votre achat.

Pour la commande des pots il en est de même.

Quelques chiffres de l'an dernier (2016).

- 20 % des commandes sont en anomalies
- Hors délai (soit une réception plus d'une semaine après la date limite)
- Bons sans le dépositaire ou dépositaire faux
- Absence de commune dans l'adresse
- Règlement erroné...

Les conséquences de ces anomalies ne sont pas négligeables. (Deux exemples)

- Les hors délai :
Les commandes chez NICOPLAST sont envoyées une semaine après la date limite de réception de vos commandes. Je suis aussi tenu par des délais.
Conséquence : dans l'urgence, il a fallu prendre contact avec NICOPLAST pour ne pas perdre mon rang de traitement, annuler ma commande, en faire une autre, accepter le nouveau devis et le retourner accepté.
- Les zones obligatoires non complétées ou fausses :
Les bons erronés ne sont pas retournés à leur expéditeur du fait que leur retour implique souvent le dépassement de la date limite de réception, des frais postaux et une charge de travail inutile.

Si les anomalies ne peuvent pas être corrigées, la facture sera fautive et la livraison se fera souvent chez le mauvais dépositaire qui bien sûr prendra contact avec moi pour rectifier l'erreur d'origine.

Alors, faites comme sur internet prenez le temps de remplir correctement votre bon de commande.



ISNARD

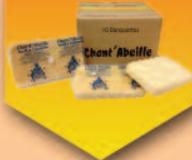
Alp'Abeille

www.alpabeille.com



**TOUT LE
MATERIEL APICOLE**
emballages, distributeur LEGA,
protection ...

RUCHE
HIRONDELLE
-imputrescible
- légère



CANDI CHANT'ABEILLE*
apprécié par plus de
100 000 ruches
(certification Ecocert pour le candi,
nourrissement, cire et gaufrage)

CIRE GAUFREE*

de qualité provenant de nos apiculteurs
Possibilité de faire votre cire à partir de 130Kg

* (Made in Hte-Savoie)



OUVERTURE : du mardi au vendredi 9h-12h et 14h-18h Le samedi 9h-12h
Tél 04 50 26 66 20 - Email: alpabeille@wanadoo.fr
15, Avenue des genévriers - ZI Vongy - 74200 Thonon-les-Bains



Adhérents
d'associations

REJOINDRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE, ÇA CHANGE TOUT.

GRÂCE AU PARTENARIAT ENTRE LE CRÉDIT MUTUEL
ET MON ASSOCIATION, JE BÉNÉFICIE D'OFFRES
EXCLUSIVES.

- > Des crédits pour tous vos projets
- > Une épargne sûre et disponible
- > Des assurances sur mesure aux options innovantes
- > Des offres pour toute la famille en téléphonie

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

www.creditmutuel.fr

CRÉDIT MUTUEL DE MEYTHET
TÉL. : 0 820 825 490 (0,12 € TTC/MIN)
COURRIEL : 02418@CMSMB.CREDITMUTUEL.FR

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées – 34, rue du Wacken – 67913 Strasbourg Cedex 9. S.A. Coopérative à capital variable – RCS B 588 505 354
N° Orias 07 003 758 (www.orias.fr). Crédit Mutuel Mobile est un service de l'opérateur NRJ Mobile proposé par le Crédit Mutuel. NRJ Mobile – SAS 421 713 892
RCS Paris 12, rue Gaillon - 75107 Paris Cedex 02.